

Compte rendu du CHSCT D du Rhône du 20 novembre 2018



La délégation de la FNEC FP FO 69
au CHSCT D du Rhône

Sylvain DEPAIX
Fabrice PINATEL

contacts : fo.snudi69@gmail.com

Déclaration préalable de la FNEC-FP FO :

Violences scolaires : moins de discours plus d'actions concrètes !

Des récents événements (agression d'un professeur au lycée Edouard Branly de Créteil à la veille des vacances de la Toussaint) ainsi que le hashtag (#pasdevague) ont révélé un **profond malaise dans la gestion des faits de violence dans l'Éducation Nationale.**

Ce malaise Force Ouvrière le comprend et le relaie car dans beaucoup de situations, les agents de l'Éducation Nationale ne se sentent pas soutenus.

Dans le Rhône, comment, par exemple, se satisfaire du fait que seules 25 % des fiches RSST du Rhône dans le primaire, et 11 % dans le secondaire lors de l'année 2017-2018 aient obtenu une réponse écrite ?

11 fiches pour faits de violences dans un collège lyonnais, rédigées récemment, ont été clôturées sans qu'une réponse concrète soit apportée. Clôturer une fiche n'est pas forcément traiter le problème.

Le Ministre de l'Éducation Nationale, lors de sa présentation du « Plan d'actions pour la protection de l'École » a affirmé avoir « *demandé que chaque fait soit signalé et qu'un suivi soit systématiquement assuré* ».

(...) Nous ne pouvons-nous satisfaire de déclarations de bonnes intentions : nous demandons des réponses concrètes à chaque fait signalé.

Nous demandons également que des consignes claires soient envoyées à tous les IEN et chefs d'établissements en ce sens en rappelant les propos du ministre : « *Aucune école, aucun établissement ne sera jugé en fonction du nombre de signalements. Sur ce sujet, comme sur d'autres, ce qui compte c'est la lucidité et l'efficacité dans l'action.* »

Nous demandons aussi l'application pleine et entière de l'article 11 du statut général de la fonction publique qui garantit aux fonctionnaires la « **protection fonctionnelle** ».

Pour la FNEC FP-FO, **ces situations de violences qui se multiplient sont la résultante des suppressions massives d'emplois, sur fond d'autonomie des établissements, les équipes devant se débrouiller seules avec les moyens du bord.**

Pour FO, l'évaluation PPCR génère des risques psycho-sociaux

Ces nouvelles modalités sont issues de l'accord PPCR que Force Ouvrière n'a pas signé.

Les collègues concernés par les premières vagues de la nouvelle évaluation ont reçu l'avis donné par Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Certains de ces avis sont valables jusqu'à la fin de la carrière de nos collègues.

Nous sommes interpellés par nombreux de ces collègues qui se disent « écœurés », « démotivés », « dégoûtés » et qui expriment un fort sentiment d'injustice.

Ces collègues souvent expérimentés, bien évalués dans le passé avec des notes pédagogiques importantes, se retrouvent avec un avis de l'Inspecteur d'Académie qui ne correspond ni à leur investissement ni à leur valeur professionnelle réels.

Beaucoup ont des grilles d'évaluation remplies par leur IEN ou chef d'établissement élogieuses et un avis final médiocre.

Cette situation, qui a conduit des collègues à formuler des recours (8 % de contestation des avis dans le 2nd degré), génère un mal-être, une démotivation et un sentiment de dépréciation professionnelle important.

Nous demandons que cette question soit étudiée lors d'un prochain CHCT D.

Dégradation des conditions de travail des directeurs FO alerte et demande des mesures concrètes (cf paragraphe sur ce point)



Les coordonnées des syndicats de la FNEC-FP FO

SPASEEN-FO = personnels administratifs :
spaseen-fo-lyon@orange.fr

SNUDI FO= enseignants du 1^{er} degré et psychologues de l'éducation nationale
fo.snudi69@gmail.com

SNFOLC = enseignants du 2nd degré :
snfolc69@orange.fr

SNETAA-FO - enseignants des lycées professionnels
snetaa.lyon@gmail.com

SNFOIEN =infirmières scolaires
snfoien.france@gmail.com

CONDITIONS DE TRAVAIL DES DIRECTEURS

Depuis plusieurs mois, s'accroît la dégradation des conditions de travail des directeurs (suppression des EVS administratives, alourdissement des tâches administratives...).

Force Ouvrière porte des revendications des collègues dans toutes les instances et en particulier au CHSCT D :

- Lors du CHSCT D du 4 avril 2018, la FNEC-FP-FO a relayé le constat de dégradation des conditions de travail des directeurs et a demandé des mesures d'amélioration.

De nombreuses fiches des registres santé et sécurité au travail avaient été rédigées à l'époque par des collègues directeurs.

- Lors du CHSCT D du 5 juin, Les représentants FORCE OUVRIÈRE ont été ravis que des représentants d'autres organisations syndicales relaient enfin l'appel des collègues à de meilleures conditions de travail pour les directeurs ! Les représentants FORCE OUVRIÈRE ont alors exprimé leur étonnement et leur colère de voir certains des collègues directeurs ayant rempli des fiches être convoqués par des IEN.

Ces entretiens n'étaient malheureusement pas faits dans un esprit de recherche de solution et de bienveillance !

Il est inadmissible que des collègues exprimant justement leurs difficultés professionnelles liées à une dégradation des moyens (décharges, EVS supprimées...) et une augmentation de tâches subissent de telles pressions !

L'Inspecteur d'Académie a annoncé alors la mise en place d'une formation continue des directeurs d'écoles avec l'aide du Rectorat.

Lors du CHSCT D du 20 novembre, Force Ouvrière a plus que jamais porté les revendications des collègues directeurs

En amont de la réunion, **Force Ouvrière a été le seul syndicat à demander que les conditions de travail des directeurs soient inscrites à l'ordre du jour** de la séance de la CHSCT D.

Au prétexte qu'il n'y avait pas de nouvelles fiches dans les registres Santé et Sécurité au Travail, cette demande n'a pas été retenue ! (Comme si la situation de travail dégradé constatée dans les fiches du printemps dernier s'était améliorée !

Dans leur déclaration préalable les représentants Force Ouvrière ont remis la question sur la table du CHSCT D :

« La FNEC FP FO réaffirme son opposition à la création d'un statut de directeur qui ne résoudra en rien les difficultés rencontrées par nos collègues au quotidien.

Les mesures proposées par le rapport Flash sur les directeurs d'école n'aboutiraient qu'à la suppression de milliers de poste de direction, la mise sous tutelle des écoles rurales rattachées aux établissements secondaires et la création d'un directeur manager qui n'améliorerait en rien le fonctionnement des écoles.

Dans le Rhône, de nombreuses fiches des registres santé et sécurité au travail ont été rédigées par les Directeurs.

Depuis, aucune réponse écrite, aucune suite concrète, aucune amélioration ne leur a été proposée.

Depuis la rentrée les conditions de travail des directeurs dans le Rhône ne cessent de se détériorer :

- augmentation des tâches administratives (par le renseignement des PCS sur Onde)
- complexification de la mission d'accompagnement des PES (avec un guide d'accueil des PES qui officialise la mission de tuteur donnée aux directeurs sans contrepartie de décharge ou d'indemnité.)
- non reconnaissance du travail produit (les référents Parcours emploi compétence se voient confier un travail immense pour des indemnités ridicules)
- fin de l'intégration des 6 heures de concertation avec les IEN dans les animations pédagogiques
- gestion des situations difficiles liée à l'inclusion systématique et au non emplacement des AESH et EVS
- pression de l'institution sur les directeurs concernant la gestion de crises liées à l'inclusion scolaire systématique.

Nous demandons que dans le Rhône, des mesures d'urgence soient prises pour améliorer cette situation difficile »

Réponses de l'Inspecteur d'Académie

L'Inspecteur d'Académie n'a pas répondu sur la problématique globale des mauvaises conditions de travail des Directeurs.

Il a indiqué qu'il avait mis en place des actions concrètes volontaristes :

- pour « les élèves pour lesquels l'institution n'a pas trouvé de réponse » : des efforts faits lors des opérations de carte scolaire par la mobilisation de 4 poste équivalents temps plein pour une aide aux équipes pédagogiques. Le fonctionnement de ces dispositifs est trop récent (ils fonctionnent depuis 2 mois et demi) pour en faire un bilan.
- une formation continue des directeurs a été mise en place (sur la communication non-violente en particulier). Cette formation répond selon l'Inspecteur d'Académie à une demande des directeurs et a été saluée par le Ministère

Il a précisé : « en aucun cas, le directeur d'école ne doit se substituer à un tuteur pour les stagiaires. ». Le document envoyé constitue néanmoins pour les directeurs un outils indispensables. En effet selon l'Inspecteur d'Académie : L'école est un lieu de formation et il y a des choses que les collègues doivent apprendre dans les écoles : comment rencontrer les familles, trouver sa place dans un conseil des maître....

Le but du document était de donner un outil pour que les directeurs puissent entrer dans des dossiers où ils ont un professionnalisme à partager.

Analyse de Force Ouvrière

L'Inspecteur d'Académie a-t-il vraiment conscience du vécu quotidien des directeurs d'école ?

Comment peut-il croire que des actions de formation continue spécifiques aux directeurs (ce qui en soit ne pose pas problème quand elles se déroulent dans le cadre des 108h) constituent un début sérieux de règlement du problème posé par la charge croissante de travail de nos collègues ?

Comment prétendre que la création de 4 postes de maîtres destinés à conseiller les équipes pédagogiques en cas de crise vont décharger les directeurs des problèmes liés à l'inclusion scolaire systématique ?

Registres santé et sécurité au travail,

Lors de l'étude des fiches, les représentants Force Ouvrière « ont remis le couvert » sur la question de la direction d'école.

Ils ont demandé à ce que des mesures concrètes soient mises en place pour soulager les directeurs et leur permettre de travailler dans des meilleures conditions.

En effet de nombreuses fiches des registres Santé et Sécurité au Travail témoignent depuis plusieurs mois de leur surcharge de travail et des difficultés rencontrées au quotidien. Aucune réponse concrète n'a été apporté depuis à la situation de nos collègues.

Les représentants Force Ouvrière ont rappelé que si le Force Ouvrière portait des revendications sur cette question au niveau du Ministère, des mesures concrètes pouvaient déjà être prises au niveau de l'Inspection Académique du Rhône :

- allègement réel des tâches administratives : arrêt des injonctions auprès des directeurs pour renseigner les PCS des familles
- comptabilisation des 6h de réunions de directeurs dans les 18h de formation,
- pour les convocations sur jour de décharge un moyen de remplacement doit être débloqué pour que le jour de décharge ne soit pas perdu.
- pour les décharges des directeurs des petites écoles : une répartition des jours de décharges correspondant aux besoins des directeurs de ces écoles doit être proposée
- pour les directeurs référents PEC : suppression des entretiens tripartites et augmentation des IPE à hauteur du travail effectué.
- constitution d'une brigade de remplacement AESH et EVS.

Situations d'écoles confrontées à des situations difficiles dues à l'inclusion scolaire systématique

Force Ouvrière est intervenue sur plusieurs situations liées à l'inclusion scolaire systématique et à demander que des mesures concrètes et rapides soient apportées aux collègues en souffrance.

Face à de telles situations, faites appel aux syndicats FO !

Médecine de de prévention : 350 demandes en attente ! Le scandale continue !

Il n'y a toujours pas de médecin de prévention au rectorat de Lyon. En conséquence : Plus de 350 demandes depuis juin sont en attente !

Est prévue l'embauche d'infirmières de prévention (9 validées sur l'Académie mais en réalité 4 embauchées dont 2 dans la Loire, 1 dans l'Ain, 1 seule dans le Rhône) ... ce qui, pour FO, ne compense en aucun cas l'absence de médecins de prévention !

Le rectorat et l'inspection académique restent donc dans l'illégalité en ne permettant pas aux personnels d'être reçus par un médecin de prévention.

La FNEC-FP FO poursuit ses interventions à tous les niveaux pour contraindre le rectorat de recruter des médecins de prévention.

Plan départemental de prévention

Ce plan est sensé recenser les actions mises en œuvre pour l'année scolaire dans le domaine de la prévention.

Force est de constaté qu'il est bien pauvre : **aucune action de prévention à destination des enseignants ou agents de base !**

Une volonté est affichée par l'Inspection d'Académie de construire ou consolider le réseau des assistants de prévention (relais locaux au niveau de la circonscription ou des établissements pour les questions de sécurité) mais rien de bien concret.

En effet, aucune réponse satisfaisante n'est apportée à la demande des représentants FO et FSU de dégager du temps spécifique pour les assistants de prévention pour assumer leur mission dans le domaine de la sécurité et de la santé.

Par exemple dans le premier degré ce sont le plus souvent les CPC EPS qui font office d'assistant de prévention : ont-ils assez de temps pour exercer cette fonction ? Quelles missions leur a-t-on enlevé pour remplir cette mission ?

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

du 29 novembre au 6 décembre

en 4 clics, je vote FO !